

Proposition de mise en place de mesures favorisant l'économie des eaux de distribution afin de réduire l'incidence des sécheresses qui touchent de plus en plus régulièrement notre territoire – Conseil communal de Bertrix – 30 octobre 2020

La sécheresse nous a touché durement cette année.

Dans de nombreuses communes de la province, les agriculteurs ont vu leur rendement diminuer.

Ils sont parmi les victimes de première ligne du réchauffement climatique.

D'autres secteurs d'activités sont également touchés : les scolytes ont impacté fortement le secteur forestier, les activités touristiques telles que le kayak ont souffert, etc

Certaines communes ont même mis en place des arrêtés pour limiter la consommation d'eau.

Ces épisodes de sécheresse à répétition ont des répercussions importantes sur notre environnement, mais aussi sur les finances communales et nous imposent de réfléchir sur la manière de réduire leur incidence.

Nous pensons qu'à son échelle, la commune peut (doit) prendre des dispositions dans le but de réduire la consommation des eaux de distribution.

A court terme, nous proposons une première mesure relative à la récupération des eaux de pluies. Il s'agit de conditionner l'octroi d'un permis de bâtir, que ce soit pour des maisons unifamiliales ou des immeubles à appartements, à la mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie proportionnel au nombre d'occupants de l'immeuble.

Si cette installation représente un surcoût réel au moment de la construction, celui-ci est amorti en 10 à 15 ans. C'est donc tout bénéfique pour le portefeuille du propriétaire et pour l'environnement.

Nous proposons également d'introduire une prime communale pour l'installation d'une citerne d'eau de pluie pour les constructions existantes. Cette prime est à considérer comme un incitant, les coûts de l'installation restant à charge du propriétaire étant eux aussi amortis par les économies réalisées.

Il est à noter que l'installation de citernes de récupération des eaux de pluies est fortement recommandée par la SWDE car ce mécanisme permet de réduire les déversements d'eaux claires dans le système d'égouttage collectif, et optimise de ce fait le fonctionnement des stations d'épuration.

Proposition de délibération

Après en avoir délibéré,

le Conseil communal de Bertrix marque son accord sur le principe de mise en place de mesures incitant à l'installation de citernes de récupération des eaux de pluie et invite le Collège à :

1/ conditionner l'octroi de tout nouveau permis de bâtir, tant pour les maisons unifamiliales que pour les immeubles à appartements, à l'obligation d'installation d'un système de récupération des eaux de pluie et

2/ mettre en place une prime pour l'installation de citernes de récupération des eaux de pluie pour les constructions existantes.